

Le 12 avril 2016

Objet : Demande d'accès n° 2004 49761

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 23 février dernier, concernant le lot 3 565 424 cad. du Québec à Saint-Phillippe.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Avis d'infraction du 4 février 2009 (2) (2 pages);
2. Avis d'infraction du 4 février 2009 (2 pages);
3. Lettre du 12 décembre 2008 (2 pages);
4. Plainte du 10 octobre 2008 (3 pages);
5. Rapport de l'inspection du 4 décembre 2008 (11 pages);
6. Rapport de l'inspection du 18 mai 2010 (7 pages);
7. Rapport de l'inspection du 26 janvier 2009 (5 pages);
8. Rapport d'inspection du 26 août 2009 (5 pages);
9. Rapport d'inspection du 28 août 2009 (3 pages).

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et/ou 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

...2

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (12)



PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 4 février 2009

AVIS D'INFRACTION

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
400554700

Objet : Travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de
la rivière Saint-Jacques, à proximité de la station d'épuration des eaux usées,
lots (p) 216, 217, 218, municipalité de Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 janvier 2009 par un fonctionnaire
dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie
et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir procédé à la réalisation de travaux de remblayage en plaine inondable, en bande
riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques en l'absence du certificat
d'autorisation préalablement requis.

- *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2)
Article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de tous
travaux en littoral, en bande riveraine et en plaine inondable en l'absence du certificat
d'autorisation requis.

En regard des travaux constatés dans ces milieux lors de notre inspection, veuillez
procéder sans délai au retrait des remblais déposés dans les milieux identifiés précédemment
de manière à retrouver le profil original du terrain. Ce travail devra être suivi, dès que les
conditions le permettront, de la restauration du couvert végétal affecté par vos travaux, en
prenant soin d'utiliser des plantes appropriées à la végétalisation de tels milieux. Veuillez
nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291, ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/SDG/sdg

Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

.....
..... : 201 928-7607
..... : 201 928-7607

PAR MESSAGERIE

Longueuil, le 4 février 2009

AVIS D'INFRACTION

9168-9802 Québec inc.
3 805, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
400555263

Objet : Travaux en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière
Saint-Jacques, à proximité de la station d'épuration des eaux usées, lots (p)
216, 217 et 218, municipalité de Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de l'inspection effectuée le 23 janvier 2009 par un fonctionnaire
dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie
et de la Montérégie, nous avons constaté l'infraction ci-après, et ce, en dérogation à la loi :

1. Avoir procédé à la réalisation de travaux de remblayage en plaine inondable, en bande
riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques en l'absence du certificat
d'autorisation préalablement requis.
 - *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)*
Article 22

Nous vous demandons donc de cesser immédiatement la réalisation de tous
travaux en littoral, en bande riveraine et en plaine inondable en l'absence du certificat
d'autorisation requis.

En regard des travaux constatés dans ces milieux lors de notre inspection, veuillez
procéder sans délai au retrait des remblais déposés dans les milieux identifiés précédemment
de manière à retrouver le profil original du terrain. Ce travail devra être suivi, dès que les
conditions le permettront, de la restauration du couvert végétal affecté par vos travaux, en
prenant soin d'utiliser des plantes appropriées à la végétalisation de tels milieux. Veuillez
nous confirmer, dès réception du présent avis, les suites qui y seront données.

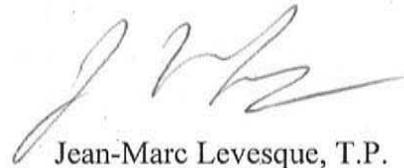
...2

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291, ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées.

Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard de l'infraction qui a été observée.

JML/SDG/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe



Longueuil, le 12 décembre 2008

Madame Nicole Thibodeau, secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Philippe
2225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
400542829

Objet : Travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de
la rivière Saint-Jacques, à proximité de la station d'épuration des eaux usées,
lot (p) 216, municipalité de Saint-Philippe, MRC Roussillon

Madame,

La présente lettre fait suite à une inspection réalisée par un fonctionnaire dûment autorisé de la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie le 2 décembre 2008 au lieu désigné en rubrique. Lors de cette inspection, nous avons constaté à cet endroit la présence de remblais déposés en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques. Vérification faite, ces travaux sont réalisés sous la gouverne de votre administration en l'absence du certificat d'autorisation requis à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ces travaux se réalisent donc en contravention à la loi que nous avons mandat d'appliquer.

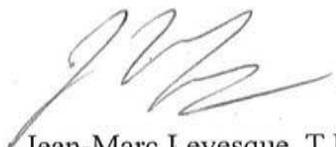
En conséquence, nous vous demandons de cesser immédiatement la réalisation de travaux en littoral de cours d'eau, bande riveraine et en zone inondable en l'absence du certificat d'autorisation requis. En regard des remblais constatés dans ces milieux lors de notre inspection, nous vous demandons de procéder au retrait de ceux-ci dès que les conditions le permettront en prenant soin de procéder, immédiatement après, au réensemencement des lieux. Nous comptons sur votre collaboration pour nous confirmer, dès réception de la présente lettre, les suites qui seront données à la présente lettre.

...2

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec M. Stéphane De Garie au 450 928-7607, poste 291 ou par courriel stephane.degarie@mddep.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Madame, mes salutations les meilleures.

JML/SDG/sdg



Jean-Marc Levesque, T.P.
Chef d'équipe

Plainte de catégorie différée

La municipalité de Saint-Philippe de La Prairie effectue du remblayage près de la rivière St-Jacques (et de ses étangs aérés) pour un futur parc.

Selon le plaignant qui demeure de l'autre côté de la rivière, le remblayage s'effectue sur un terrain qui se situe au même niveau que le sien et qui est inondable.

En début de semaine, j'avais reçu un appel sur le même cas. Après avoir communiqué avec la municipalité, on m'indiquait que le remblayage s'effectuait à l'extérieur de la ZI.

Faire inspection et intervenir en conséquence.

JML

CIBER :	
NUMERO :	
NUMERO :	200223631
NUMERO :	
NUMERO :	300465175
NUMERO :	X2049372

Plainte

Articles 53-54 de la L.A.D.

Travaux de remblayage fait par la ville de St
Philippe. Le Travail s'effectue dans le
secteur des stangs aérés de la municipalité.
Les Travaux visent l'aménagement d'un Parc.
Le plaignant est situé de l'autre côté de la rivière
St Jacques et indique que son Terrain, qui est inondé
chaque année, est au même niveau que le Terrain
remblayé de l'autre côté.

J'ai reçu un appel similaire d'Articles 53-54 de la L.A.D.
un autre résident du secteur au début de
semaine. Après avoir vérifié la cartographie des
zones inondables, j'ai communiqué avec M. Michel
Thibodeau DG de la ville. Elle m'a indiqué que
les Travaux se feraient à l'extérieur de la 2^e I,
B.R. et C.D.

Paire inspection et intervention en conséquence



PAUL MORNCY #
Resp. TR. Publies
514 953 2511

LOUIS RIVARD
ARP-GRO.



31406-000-1001

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008

Intervention SAGO : 300465175

SAGO complété (X)

Document SAGO : 400542785

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 2 décembre 2008

HEURE : Arrivée : 10 :15

Départ : 11 :00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2055316

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216 du cadastre de la paroisse de
Saint-Philippe, Municipalité de Saint-Philippe,
MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, Route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [X]

Nom / Adresse

Téléphone

Articles 53-54 de la L.A.D.

PERSONNES CONTACTÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Paul-Émile Tremblay / Inspecteur municipal

450 659-7701

Paul Morency / Directeur des Travaux publics

450 659-0204

514 953-2511

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Tracé GPS	Plans	Orthophotos
	(X)	(X)	()	(X)
Nombre :				

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

Extrait des Atlas TNT, Atlas-SAGO et de la carte de la Représentation de la plaine inondable 31H06-020-1101-S, Centre d'expertise hydrique du Québec (2006).

BUT :

Inspection pour vérifier l'état du lieu à la suite d'une plainte à caractère environnemental de remplissage réalisé en plaine inondable de la rivière Saint-Jacques, demande 200223631.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique après avoir fait quelques vérifications, effectuées à l'interne, afin d'identifier les zones inondables du lieu visé par la plainte.

Une communication téléphonique auprès des autorités municipales a aussi été effectuée préalablement à l'inspection. Monsieur Paul-Émile Tremblay, Inspecteur municipal me déclare que les travaux réalisés par le Service des travaux publics, sous la responsabilité de Monsieur Paul Morency, Directeur des travaux publics, à proximité de la station d'épuration des eaux usées, sont toujours en cours. Il ajoute qu'une délimitation de la zone inondable aurait été effectuée par un arpenteur-géomètre et un piquetage sur le terrain identifierait la limite de la zone inondable établie à l'aide des cotes d'élévations.

J'ai parcouru à pied tout le périmètre ayant fait l'objet d'apport de terre depuis le chemin d'accès de la station d'épuration des eaux usées, prenant des photographies illustrant le travail de remplissage réalisé et enregistrant le tracé parcouru, à l'aide d'un navigateur personnel (GPS) de marque Garmin, modèle 72, dont la précision est d'environ 5 mètres dans les conditions de l'inspection.

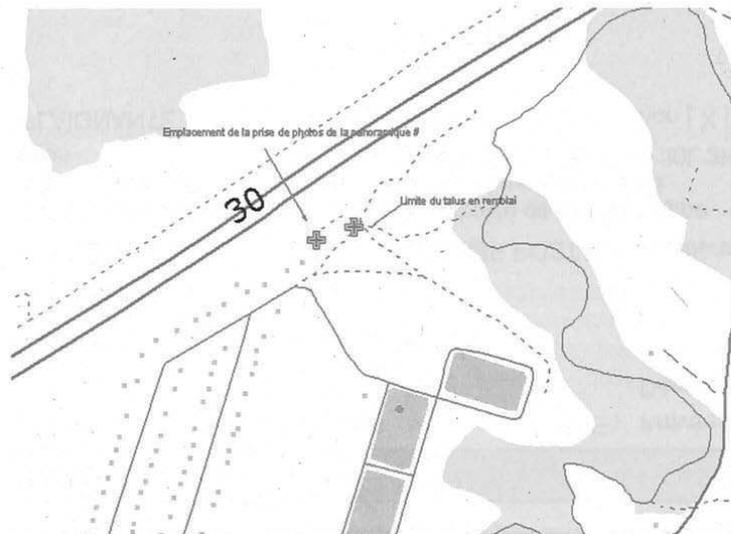
Aucune activité n'a cours au moment de l'inspection, aucune machinerie n'est présente.

Un constat de remplissage, qui empiète un milieu où pousse des quenouilles (*Typha sp.*), plante obligée des milieux humides pour le Québec méridional, est effectué à la coordonnée N 45° 22' 46,4" – WO 73° 29' 10,5".

La Base de données topographiques du Québec (BDTQ), ainsi que la représentation de la plaine inondable de la rivière Saint-Jacques à St-Philippe, montre à cet endroit une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques. Le remblai effectué se prolonge ainsi en plaine inondable, en bande riveraine et dans le littoral de la rivière St-Jacques.

Les travaux réalisés en des milieux tels qu'une plaine inondable, une bande de protection riveraine ou le littoral d'un cours d'eau sont assujettis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation en application des dispositions contenues à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les vérifications effectuées, à la suite de l'inspection, attestent que la Municipalité de Saint-Philippe n'est pas titulaire dudit certificat d'autorisation.

Les photos ci-dessous illustrent la situation au moment de l'inspection.

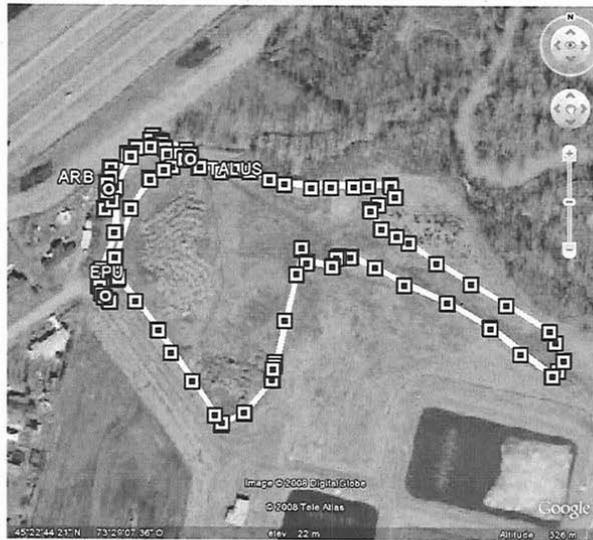


BDTQ 1, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 : Points GPS illustrant l'emplacement de la prise de photos de la panoramique de la photo 1 et de la limite du remblai dans les quenouilles.

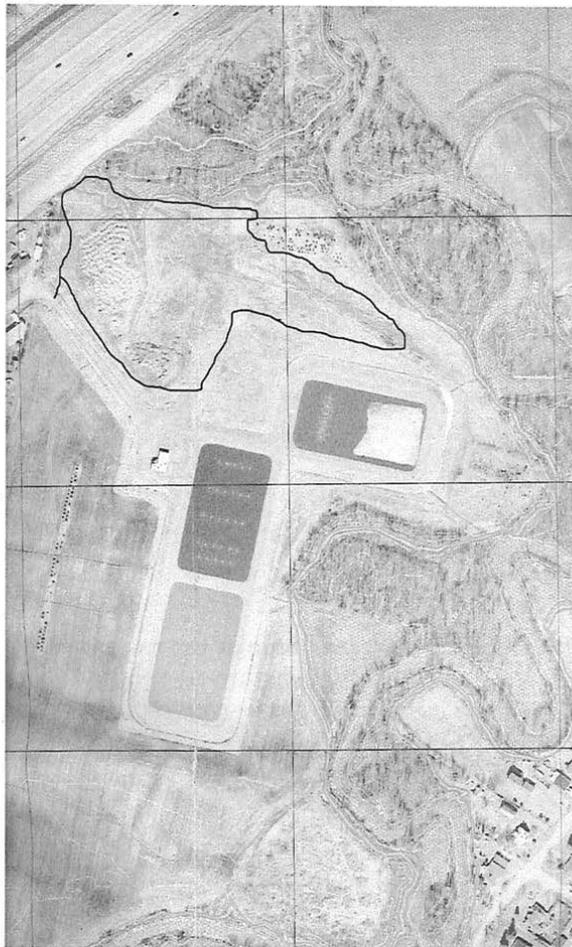
RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008



Tracé enregistré par le GPS 1, le tracé est juxtaposé à l'image disponible sur le moteur de recherche Google Earth (version gratuite).



Représentation de la plaine inondable : Ajout, à main levée, du tracé enregistré par le GPS, illustrant le remblai effectué dans la plaine inondable, la bande riveraine et le littoral d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008



Photo 1, 2 décembre 2008 : 7430-16-01-0361700 DSCN7913, ..., 7918 : Vue générale du site, le remblai affectant la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques est à gauche sur la photo.



Photo 2, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 DSCN7921, ..., 7924 : Vue du remblai fait dans la plaine inondable, la bande riveraine et le littoral d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques, la dépression est encore partiellement visible à droite où se trouve les quenouilles.



Photo 3, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 DSCN7920 : Remblai qui empiète la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques, les quenouilles et l'eau qui demeure dans le milieu permettent de confirmer que les travaux effectués par la Municipalité de Saint-Philippe se réalisent en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral du cours d'eau.



Photo 4, 2 décembre 2008, 7430-16-01-0361700 DSCN7925, ..., 7931 : Amas de terre en attente d'être régalés, les amas ne sont pas situés en plaine inondable.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300465175

Date de rédaction : Le 4 décembre 2008

Une conversation téléphonique, à la suite de l'inspection, avec Monsieur Paul Morency, Directeur des travaux publics, permet d'obtenir une entente verbale à l'effet que les remblais présents en plaine inondable, en bande de protection riveraine et en littoral de la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques seront retirés dans le meilleur délais.

Les amas de terre actuellement entreposés sur le site pourront être régalés à l'extérieur de la plaine inondable, de la bande riveraine et le littoral du cours d'eau.

3. CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Philippe a entrepris le remplissage du lot (p) 216, à proximité de la Station d'épuration des eaux usées domestiques. Le remplissage effectué empiète la plaine inondable, la bande riveraine et le littoral d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.

Ce travail, réalisé à des fins municipales en l'absence du certificat d'autorisation requis, représente une infraction aux dispositions contenues à l'article 22 de la LQE.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (X)

Non ()

Détails : Le plaignant est informé de la réalisation de l'inspection, du constat effectué et de la recommandation qui en découle.

5. RECOMMANDATION(S)

Demander par lettre, à la Municipalité de Saint-Philippe, de s'engager formellement à retirer, d'ici au printemps 2009, tout remblai localisé en plaine inondable, bande riveraine et littoral de la dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.

Le retrait des remblais devra être suivi de la restauration du couvert végétal, affecté par ces travaux, à l'aide de plantes appropriées à cet effet.

Effectuer un suivi des travaux correctifs.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie

Stéphane De Garie

Date : 4 décembre 2008

Vérifié par :

[Signature]

Date :

08-12-08

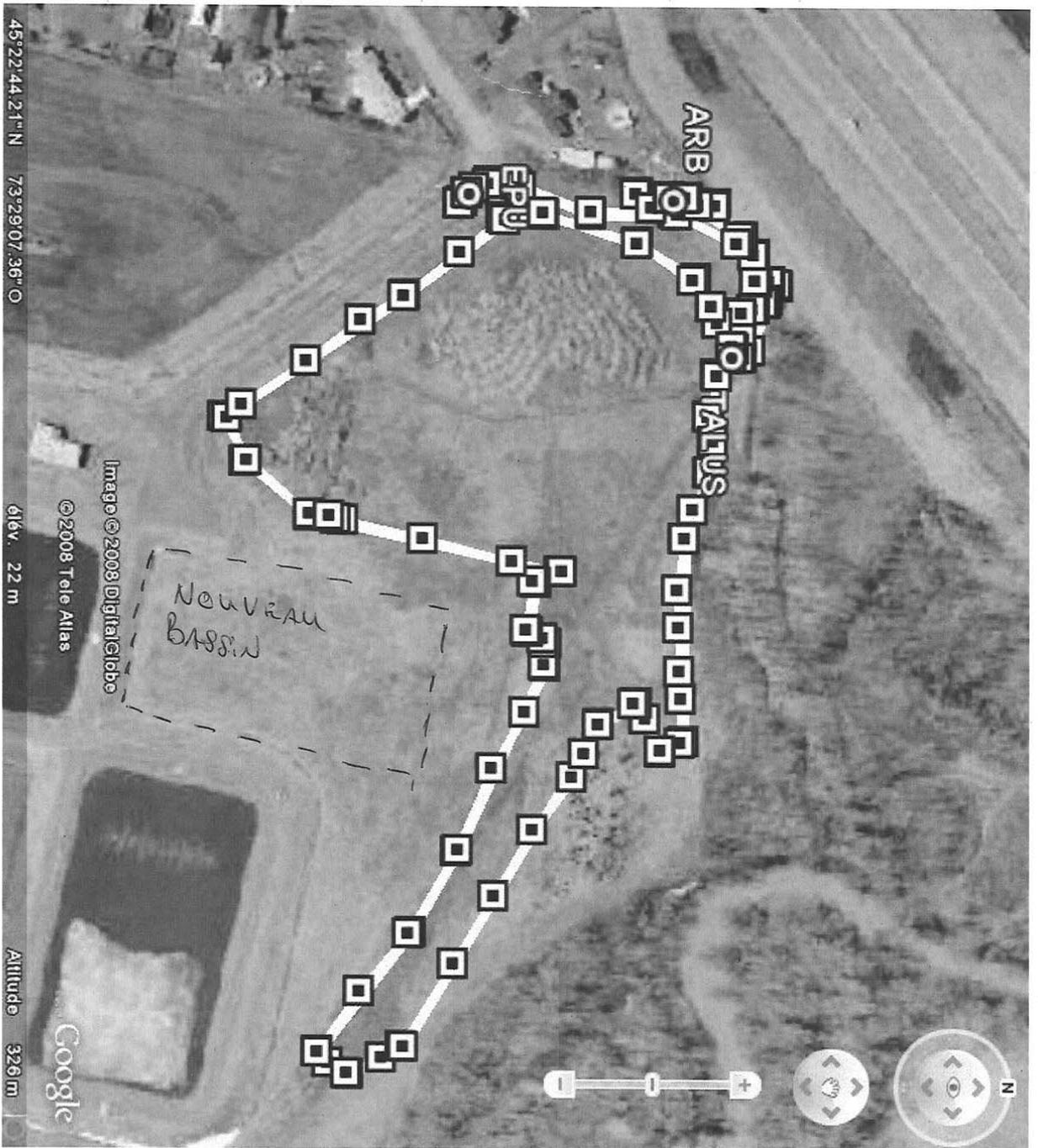
Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN7913 à 7918 réunies pour la panoramique de la photo 1, des photos DSCN7921 à 7924 réunies pour la photo 2 et des photos DSCN7925 à 7931 qui ont été réunies pour la panoramique de la photo 4, à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un navigateur personnel (GPS) *Garmin 72*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).



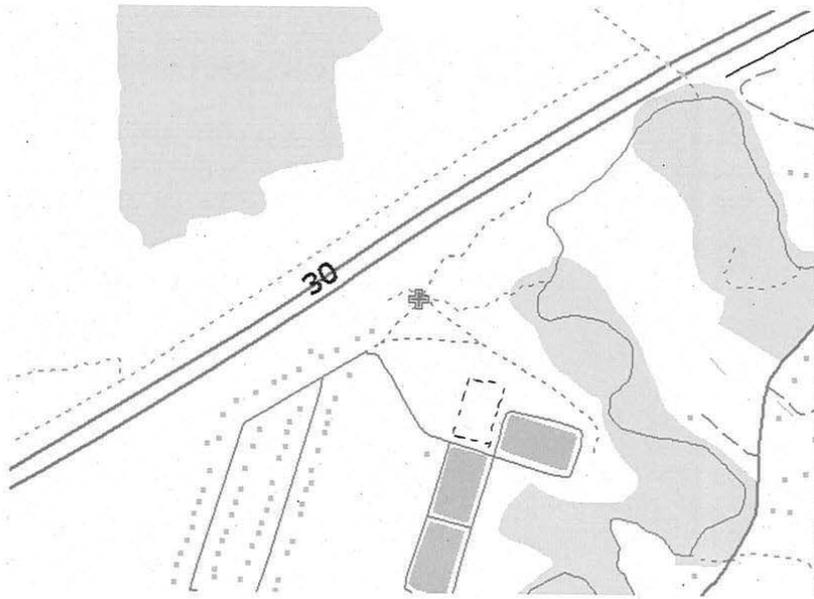
45°22'44.21"N 73°29'07.36"O

61ev. 22 m

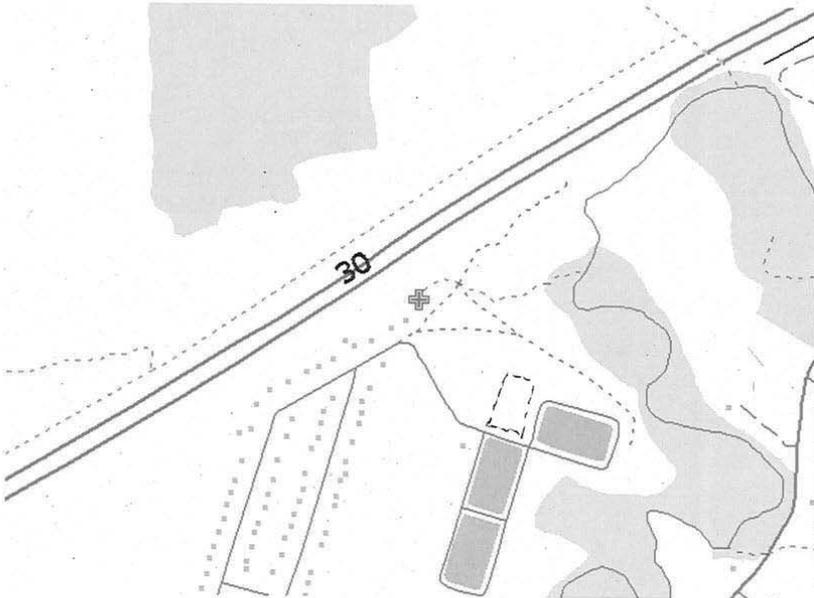
Altitude 326 m

Image © 2008 DigitalGlobe
© 2008 Tele Atlas

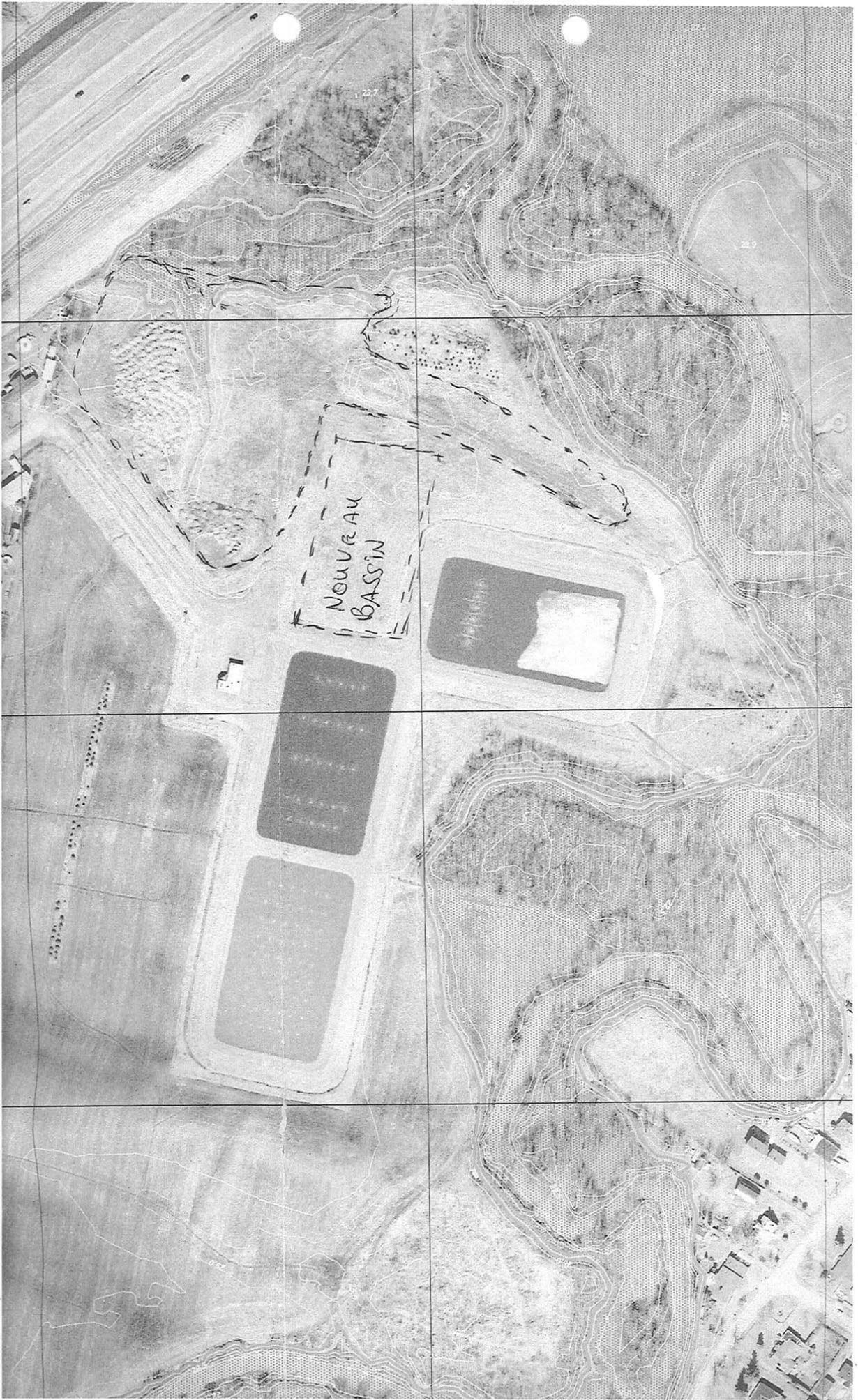
Google



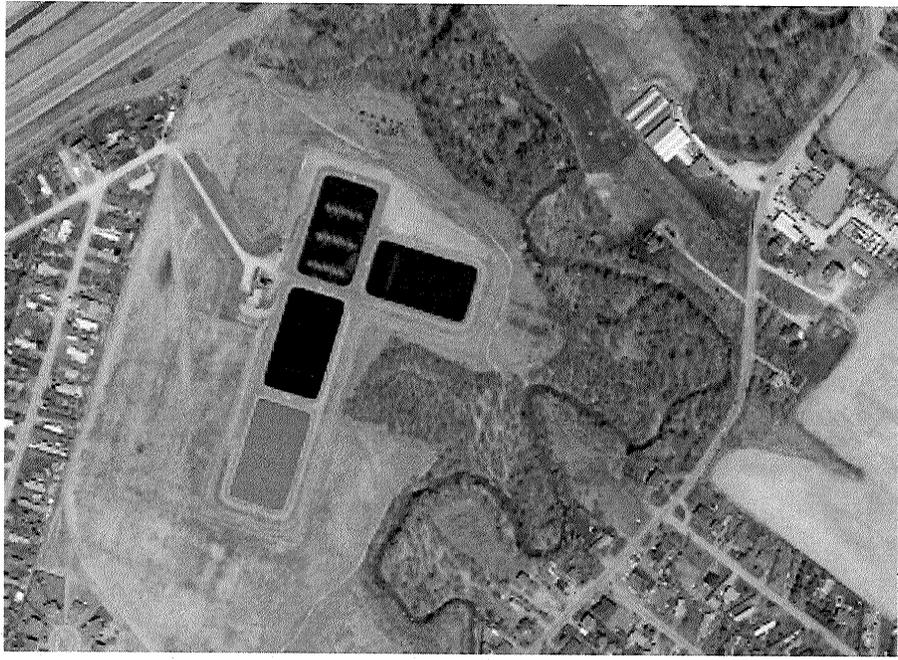
BDTQ 1, limite du remblai en rive et en plaine inondable d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.



BDTQ 2, panoramique pris depuis un arbre situé à la limite du remblai, le remplissage est effectué en bande riveraine, le littoral et la plaine inondable d'une dépression en lien avec la rivière Saint-Jacques.



Articles 53-54 de la L.A.D.





7430-0361700 DSCN7913,
..., 7418.JPG



7430-0361700 DSCN7921,
..., 7924.JPG



7430-0361700 DSCN7925,
..., 7931.JPG



DSCN7913.JPG



DSCN7914.JPG



DSCN7915.JPG



DSCN7916.JPG



DSCN7917.JPG



DSCN7918.JPG



DSCN7919.JPG



DSCN7920.JPG



DSCN7921.JPG



DSCN7922.JPG



DSCN7923.JPG



DSCN7924.JPG



DSCN7925.JPG



DSCN7926.JPG



DSCN7927.JPG



DSCN7928.JPG



DSCN7929.JPG



DSCN7930.JPG



DSCN7931.JPG

1. Identification

Date de l'inspection : 2010-05-18 AAAA-MM-JJ	Heure d'arrivée : 08 h 30	Heure de départ : 10 h 30
Inspecteur : Stéphane De Garie	Accompagné de :	
No intervention : 300530767	No gestion documentaire : 7430-16-01-0361700	
Type d'intervention : Inspection pour suivi d'infraction	No document : 400780864	
Type de demande liée :	No demande :	
But de l'inspection : Vérifier l'état des lieux suite à la restauration entreprise en vertu des exigences contenues aux avis d'infractions émis, documents 400555263 et 400554700.		

Lieu inspecté	
Nom du lieu : Station d'épuration des eaux usées	
Nom usuel du lieu :	
Localisation du lieu inspecté (adresse civique, cadastre rénové ou lot, rang, cadastre) : Lots (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la paroisse de Saint-Philippe, municipalité de Saint-Philippe, municipalité régionale de comté de Roussillon	
No du lieu : X2155316	Type de lieu : Zones inondables, rive et littoral
Coordonnées géographiques (deg. déc. NAD83):	

Responsable du lieu		
Nom	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Municipalité de Saint-Philippe	Municipalité de Saint-Philippe 2 225, route Édouard VII Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0	13430426

Conditions météo
Ensoleillé, 20° C

Personnes rencontrées		
Nom	Fonction	Téléphone (poste)
Paul Morency	Directeur Service des travaux publics	450 659-7701 ()
		()
		()
		()
		()
		()

Mode d'identification		
But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut

Plainte		
Plaignant rencontré :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non <input checked="" type="checkbox"/> s.o.

Photos numériques	
Nombre de photos prises : 23	Nombre de photos annexées :
<p>Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type .</p> <p>L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques.</p> <p>La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18</p> <p>Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos</p>	

Autres pièces annexées		
	No.	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

Échantillons			
Type	Nature	Nombre de points de prélèvements	Quantité
<input type="checkbox"/> eau			
<input type="checkbox"/> air			
<input type="checkbox"/> sol			
<input type="checkbox"/> matières résiduelles			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses			
<input type="checkbox"/> matières dangereuses résiduelles			
<input type="checkbox"/> flore			
<input type="checkbox"/> faune			
<input type="checkbox"/> autre, précisez			

Date de l'inspection : 18 mai 2010

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0361700

2. Mise en contexte (facultatif)

3. Description de l'inspection

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique en compagnie de Paul Morency, Directeur du Service des travaux publics de la Municipalité de St-Philippe (municipalité) afin de vérifier l'état des lieux suite au retrait des remblais effectués en zone inondable, en rive et en littoral de la rivière Saint-Jacques.

Le retrait des remblais, afin de retrouver le profil original du terrain, ayant été entrepris à la fin de l'été 2009 restait la restauration d'un couvert végétal approprié à la stabilisation des sols.

Le profil du talus restauré est adéquat avec une pente douce de 3H : 1V.

Un ensemencement a été réalisé conformément aux exigences contenues aux avis d'infraction émis. Le couvert végétal est en période de croissance les superficies visées ayant été entièrement à nues à la suite du retrait des remblais.

Les photos prises lors de l'inspection illustrent la situation constatée.

4. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

5. Conclusion

La Municipalité de Saint-Philippe et l'entreprise 9168-9802 Québec inc. ont réalisés la restauration attendue en vertu des exigences contenues aux avis d'infractions émis à la suite de travaux de remblais effectués en zone inondable, en rive et en littoral de la rivière Saint-Jacques.

6. Recommandations

Accepter la restauration réalisée par la Municipalité de Saint-Philippe.

Fermer le dossier.

Signature : Stéphane De Garie



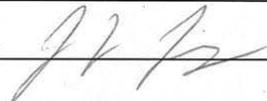
Date de rédaction: 2011/01/07
Année/mois/jour

7. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Jean-Marc Levesque

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date :
Année/mois/jour

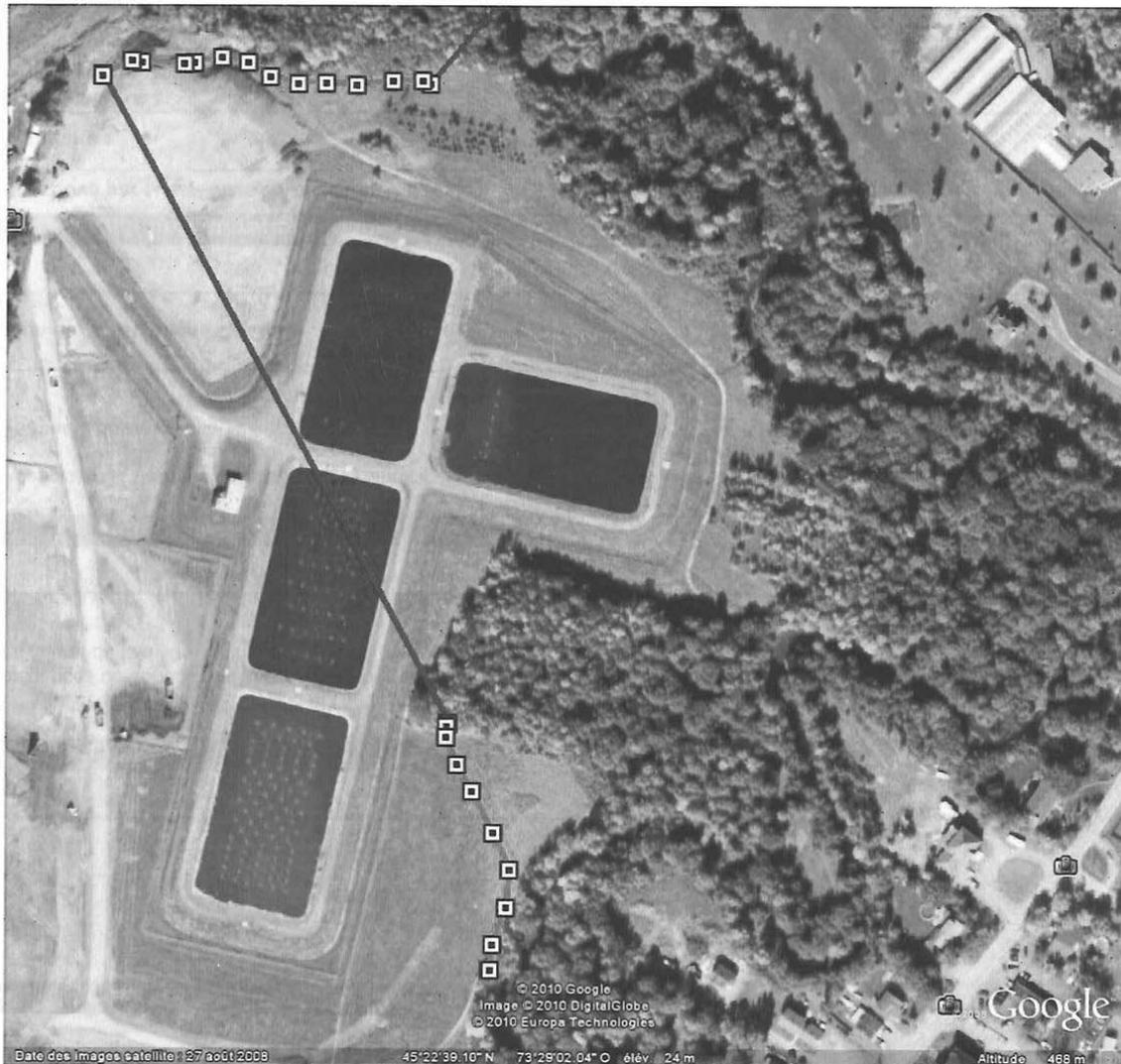
11-01-20

Commentaires :

Tracé GPS

No :

Titre : Limite des remblais retirés en z. i., en rive et en littoral de la rivière St-Jacques.



Enregistré par : Stéphane De Garie

Lieu : Station d'épuration des eaux usées de St-Philippe

Échelle : Sans échelle

Note : Les tracés enregistrés illustrent la limite du retrait des remblais effectués.

Annexe - Photos

Photo no : DSCN0975

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Description :
Le retrait des remblais a été suivi d'un ensemencement à la volée sur la superficie mise à nue par le travail réalisé.



Photo no : DSCN0977

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Description :
La ligne de végétation ensemencée, à la suite du retrait des remblais effectués, est bien visible à cette période de l'année.



Photo no : DSCN0985

Fichier : M:\Rég-16\degst01\7430-16-01-0361700\2010-05-18

Description :
La pente du talus est très douce, la végétation à l'avant plan n'a pas été altérée par le travail réalisé.



Date de l'inspection : 18 mai 2010

No de gestion documentaire : 7430-16-01-0361700



Photo no : DSCN0974, ..., 0979

Fichier :

T:\Montérégie\Photos\degst01\2010\743
0-16-01-

Description :



Photo no : DSCN0983, ..., 0985

Fichier :

T:\Montérégie\Photos\degst01\2010\743
0-16-01-

Description :



DSCN0963.JPG



DSCN0964.JPG



DSCN0965.JPG



DSCN0966.JPG



DSCN0967.JPG



DSCN0968.JPG



DSCN0969.JPG



DSCN0970.JPG



DSCN0971.JPG



DSCN0972.JPG



DSCN0973.JPG



DSCN0974.JPG



DSCN0975.JPG



DSCN0976.JPG



DSCN0977.JPG



DSCN0978.JPG



DSCN0979.JPG



DSCN0980.JPG



DSCN0981.JPG



DSCN0982.JPG



DSCN0983.JPG



DSCN0984.JPG



DSCN0985.JPG

400780864
300530767

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

Intervention SAGO : 300474818

SAGO complété (x)

Document SAGO : 400554698

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : le 23 janvier 2009

HEURE : Arrivée : 13 :30

Départ : 15 :00

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2055316 – X2049372

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la
paroisse de Saint-Philippe, Municipalité de
Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, Route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

9168-9802 Québec inc.
3 805, Route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non [X]

Nom / Adresse

Téléphone

Articles 53-54 de la L.A.D.

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Paul Morency / Dir. Trav. Pub.

450 659-0204

Robert Daigneault / Cons. Municipal

450 659-0204

Guy Provost /

514 917-0335

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(X)	()	()	()
Nombre :	2,			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infraction, nouveaux travaux réalisés en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Articles 53-54 de la L.A.D. [REDACTED] communique avec moi, par téléphone, le 22 janvier 2009, afin de signaler des travaux de remplissage effectués en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques près de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Saint-Philippe. Cet endroit est actuellement l'objet d'un suivi du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie, à la suite d'un avis d'infraction émis le 12 décembre 2008, pour des travaux de remblayage en plaine inondable, en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques,

Le jour même, un appel téléphonique auprès de Monsieur Paul Morency, Directeur des travaux publics de la Municipalité de Saint-Philippe, confirme que des travaux de remplissage sont effectués près de la station d'épuration des eaux usées dans le but d'aménager un vaste espace récréatif municipal. Monsieur Morency déclare qu'un arpentage aurait été effectué préalablement aux travaux afin d'identifier les zones de non remblais. Il irait sur le terrain, dès que possible, afin de vérifier la situation, prendrait les mesures requises au besoin et donnerait suite de ses actions auprès du Centre de contrôle environnemental de l'Estrie et de la Montérégie.

À la fin de la journée, Monsieur Morency déclare être intervenu auprès de Monsieur Guy Provost, administrateur de l'entreprise 9168-9802 Québec inc. et promoteur des travaux, effectuant le travail de remplissage pour la Municipalité de Saint-Philippe. Le travail lui apparaissant réalisé trop près de la rivière il a fait cesser les travaux réalisés à cet endroit. Le remplissage se poursuit ailleurs sur la propriété municipale. Nous convenons qu'une inspection serait réalisée dès le lendemain.

Tous les responsables des travaux, dans le but d'aménager le parc sur la propriété municipale, sont présents lors de l'inspection. Monsieur Robert Daigneault, conseiller municipal, est chargé de projet pour l'aménagement du parc. Monsieur Paul Morency, Directeur des Travaux publics, est responsable des installations municipales et Monsieur Guy Provost coordonne le transport et le régalaage des voyages de terre de remplissage provenant de sites d'excavations faites à Saint-Bruno-de-Montarville.

Une superficie d'environ 4 000 mètres carrés, de forme triangulaire avec des cotés de 90 mètres, mesuré à l'aide d'un télémètre, a été affectée par des travaux de remplissage et de déneigement.

Le remplissage, effectué depuis le sommet du talus, est constitué de terre qui a été régalaée par un bélier mécanique. Le sol est compact mais n'est pas gelé. Aucune matière résiduelle n'est constatée au travers du matériel de remblai.

Le déneigement a été fait par un bélier mécanique qui a poussé la neige vers le cours d'eau, construisant un talus à moins de dix mètres du lit principal du cours d'eau. La végétation arbustive a été endommagée par ce travail. La végétation herbacée

La consultation, sur place, de l'extrait de la carte 31 H06-020-1101-S, *Représentation de la plaine inondable de la rivière Saint-Jacques*, du Centre d'expertise hydrique du Québec (2006), contenue au dossier d'inspection, permet de signifier aux intervenants présents que des travaux ont été réalisés dans les plaines inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques et de demander que plus aucun travail ne soit effectué à cet endroit en l'absence du certificat d'autorisation requis.

La bande riveraine ayant dix (10) mètres à cet endroit où les limites du littoral et des plaines inondables sont très rapprochées.

Tous sont avisés que le travail effectué en bande riveraine et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques, sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis, contrevient aux dispositions de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et plus particulièrement à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le tracé enregistré par le système de localisation GPS permet de confirmer, à l'aide des outils cartographiques disponibles, que des travaux ont été effectués en zones inondable, de faible et

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

grand courant, ainsi qu'en bande riveraine et en littoral de la rivière Saint-Jacques sur les lots (p) 217 et 218. Ces travaux représentent une nouvelle infraction qui s'ajoute à l'infraction signifiée à la suite de l'inspection réalisée le 2 décembre 2008.

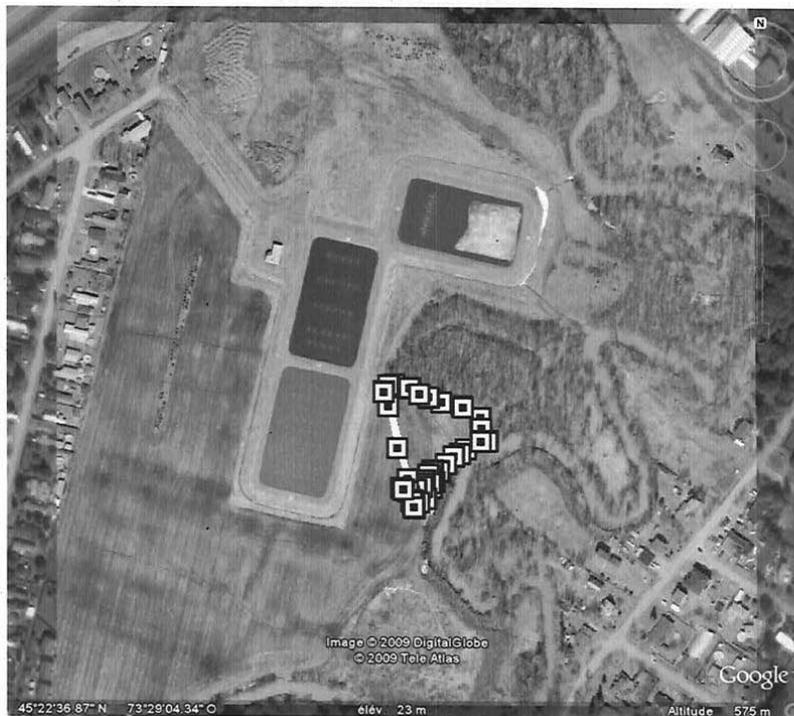
Les photos ci-dessous illustrent la situation constatée lors de l'inspection.



Photo 1, 7430-16-01-0361700 DSCN8091, ..., 8097 : Superficie entièrement déneigée, le travail a été effectué dans le littoral, la bande riveraine, et les zones inondables de la rivière Saint-Jacques. La terre de remplissage, à gauche, est déposée en littoral, en rive et en zone inondable.



Photo 2, 7430-16-01-0361700 DSCN8098, ..., 8105 : Superficie déneigée, la neige est poussée vers la rivière, la terre est poussée dans le littoral du cours d'eau.



Tracé enregistré par le GPS 1 : Limites de la superficie des travaux, de déblaiement et de remblai, effectués en zone inondable, en rive et en littoral de la rivière Saint-Jacques.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009



Représentation de la plaine inondable 1 : Les travaux ont été réalisés dans le littoral, la bande riveraine et les plaines inondables de la rivière Saint-Jacques, dont les limites sont très rapprochées à cet endroit.

3. CONCLUSION

Des travaux ont été réalisés, à des fins municipales, dans les zones inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques, en l'absence du certificat d'autorisation préalablement requis, en application des dispositions contenues à la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* et en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, sur les lots (p) 217 et 218, dans les zones inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui (X)

Non ()

Détails : Le plaignant est avisé de la réalisation de l'inspection, de la conclusion et de la recommandation qui en découle.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300474818

Date de rédaction : Le 26 janvier 2009

5. RECOMMANDATION(S)

Émettre un avis d'infraction à l'endroit de la Municipalité de Saint-Philippe et de 9168-9802 Québec inc, promoteur des travaux, pour avoir réalisé des travaux de déneigement et de remplissage, a des fins municipales, dans les zones inondables, la bande riveraine et le littoral de la rivière Saint-Jacques sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis.

L'avis d'infraction demandera la cessation immédiate de tous travail, ouvrage ou activité, réalisés dans les zones inondables, la bande riveraine ou le littoral de cours d'eau, sans avoir obtenu au préalable le certificat d'autorisation requis.

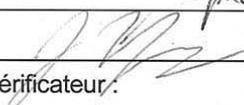
En regard des travaux observés, l'avis d'infraction demandera le retrait de tout remblai effectué en zones inondables, bande riveraine et littoral du cours d'eau afin de remettre les lieux à leur niveau d'origine.

De plus, l'avis demandera que le couvert végétal affecté par ces travaux soit restauré, dès que possible, à l'aide d'un ensemencement ou de la plantation de végétaux herbacés, d'arbustes ou d'arbres appropriés à de telles surfaces.

L'avis d'infraction demandera, à la Municipalité de Saint-Philippe et au promoteur, de transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, dès réception, les suites qu'ils entendent y donner.

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie  Date : 26 janvier 2007

Vérifié par :  Date : 09-01-29

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN8091 à 8097 réunies pour la panoramique de la photo 1 et des photos DSCN8098 à 8105 pour la panoramique de la photo 2 à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 72*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées spatiales sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700

Date de rédaction : Le 26 août 2009

Intervention SAGO : 300482240

SAGO complété (x)

Document SAGO : 400629300

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 25 août 2009

HEURE : Arrivée : 14 :30

Départ : 15 :30

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2055316

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la
paroisse de Saint-Philippe, Municipalité de
Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

9168-9802 Québec inc.
3 805, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Guy Provost / Administrateur, 9168-9802
Québec inc.

514 917-0335

Paul Morency / Directeur Service des travaux
publics, Municipalité de Saint-Philippe

450 659-0204

Roger Lacaille / Directeur Service de
l'urbanisme, Municipalité de Saint-Philippe

450 659-7701, poste 225

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	5			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infractions, documents 400555263 et 400554700.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Je me suis rendu au lieu désigné en rubrique, accessible depuis la rue Jean, afin de vérifier le travail de retrait de remblai entrepris dans le littoral, la bande riveraine et les plaines inondables de la rivière Saint-Jacques près de la station d'épuration des eaux usées de Saint-Philippe.

Un arpentage du lieu a été réalisé. Une identification de la limite de la bande riveraine, à l'aide d'une trace de peinture et de piquets fichés dans le sol, permet à l'opérateur d'une pelle hydraulique, équipée d'un godet à fossé, de retirer le remblai jusqu'à retrouver le niveau original sur lequel l'on retrouve les traces de la végétation autrefois présente. Le matériel excavé est transporté par des camions à benne effectuant une navette pour déposer le matériel à l'extérieur de la bande riveraine et des plaines inondables de la rivière Saint-Jacques.

Guy Provost, administrateur de 9168-9802 Québec inc., est présent et supervise les travaux. Paul Morency, Directeur du Service des travaux publics, et Roger Lacaille, Directeur du Service de l'urbanisme de la Municipalité de Saint-Philippe, assistent aux travaux.

Guy Provost s'informe sur l'utilisation d'un bouteur à chenille pour aider au retrait du remblai, il explique que l'engin pourrait plus facilement sortir le gros du matériel et laisser la pelle finaliser le travail d'excavation en retirant délicatement la terre en remblai sur le sol d'origine.

Le retrait du remblai pour retrouver le profil original et la restauration d'un couvert végétal approprié constituent la finalité demandée à l'avis d'infraction émis à l'endroit de 9168-9802 Québec inc. l'entreprise est justifiée d'utiliser l'équipement requis pour réaliser le projet. En autant que le travail s'effectue sans causer de préjudice supplémentaire au couvert végétal présent.

Les photos ci-dessous illustrent la situation constatée.



Photo 1, 7430-16-01-0361700 DSCN9411, ..., 9414 : Travail de retrait d'un remblai fait en littoral, en rive et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques. Le remblai est retiré afin de retrouver le profil original démontré par la trace de la végétation antérieure.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009



Photo 2, 7430-16-01-0361700 DSCN9407 : Piquet planté et ligne peinte sur le sol pour identifier la limite de la bande riveraine.



Photo 3, 7430-16-01-0361700 DSCN9408 : Transport du remblai hors du littoral, de la rive et des zones inondables.



Photo 4, 7430-16-01-0361700 DSCN9409 : Utilisation d'une pelle hydraulique munie d'un godet à fossé pour retirer le matériel déposé en remblai dans le littoral, la rive et les zones inondables.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009



Photo 5, 7430-16-01-0361700 DSCN9410 : Le remblai retiré permet de retrouver la surface d'origine, la présence de la végétation atteste de la restauration du profil original.

3. CONCLUSION

La Municipalité de Saint-Philippe, dans une lettre datée du 5 février 2009, s'est engagé à procéder au retrait des remblais et au réensemencement des superficies dégradées par les travaux représentant des infractions aux dispositions contenues à la Loi sur la qualité de l'environnement.

Le travail entrepris par 9168-9802 Québec inc. correspond à ces engagements.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Effectuer une nouvelle inspection de suivi pendant le travail de restauration.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300482240

Date de rédaction : Le 26 août 2009

6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie

Date : Le 26 août 2009

Vérifié par :

Date :

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*.
La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN9411 à 9414 réunies pour la panoramique de la photo 1, à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.
Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.
Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 72*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées spatiales sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
Intervention SAGO : 300530107
Document SAGO : 400630092

Date de rédaction : Le 28 août 2009
SAGO complété (x)

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : Le 27 août 2009 HEURE : Arrivée : 15 :25
Départ : 15 :45

INSPECTEUR / INSPECTRICE : Stéphane De Garie

ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ : X2155316

ADRESSE POSTALE (si différente) :

Lot (p) 216, 217 et 218 du cadastre de la
paroisse de Saint-Philippe, Municipalité de
Saint-Philippe, MRC de Roussillon

Municipalité de Saint-Philippe
2 225, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

9168-9802 Québec inc.
3 805, route Édouard VII
Saint-Philippe (Québec) J0L 2K0

PLAIGNANT / PLAIGNANTE :

Rencontre oui [] non []

Nom / Adresse

Téléphone

PERSONNES RENCONTRÉES :

Nom / Fonction

Téléphone

Paul Morency / Directeur Service des Travaux
publics / Municipalité de Saint-Philippe

PIÈCES ANNEXÉES :

	Photos	Croquis	Plans	Cartes
	(x)	()	()	()
Nombre :	2			

ÉCHANTILLONS :

Eau	Air	Sol	Flore	Faune	Déchets
()	()	()	()	()	()

AUTRES ANNEXES (précisez) :

BUT :

Inspection pour suivi d'avis d'infraction, documents 400555263 et 400554700.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300530107

Date de rédaction : Le 28 août 2009

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Le travail entrepris, retirer les remblais fait en littoral, en rive et en zones inondables de la rivière Saint-Jacques, à proximité des étangs de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Saint-Philippe, se poursuit.

Paul Morency, Directeur du Service des travaux publics de la municipalité, assiste au travail.

Un opérateur de machinerie lourde est à l'œuvre aux commandes d'un bélier mécanique ou d'une pelle hydraulique selon l'ouvrage à effectuer. L'opérateur utilise le bélier pour pousser le matériel en remblai à l'extérieur de la bande riveraine. Il laisse une couche de remblai au sol et utilise le godet de la pelle pour retrouver la surface du sol d'origine.

Les photos ci-dessous illustrent la situation constatée au moment de l'inspection.



Photo 1, 7430-16-01-0361700 DSCN9416, ..., 9418 : Le retrait du remblai fait en littoral, en bande riveraine et en zone inondable de la rivière Saint-Jacques, dans la municipalité de Saint-Philippe, se poursuit à l'aide d'un bélier mécanique et d'une pelle hydraulique.



Photo 2, 7430-16-01-0361700 DSCN9419 : Bélier mécanique utilisé pour briser et pousser le remblai à l'extérieur du littoral, de la bande riveraine et les zones inondables.

RAPPORT D'INSPECTION

N/Réf. : 7430-16-01-0361700
300530107

Date de rédaction : Le 28 août 2009

3. CONCLUSION

Les travaux correctifs se poursuivent conformément aux exigences contenues aux avis d'infractions émis.

4. RETOUR AU PLAIGNANT

Oui ()

Non ()

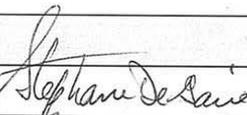
Détails :

5. RECOMMANDATION(S)

Effectuer une dernière inspection à la suite des travaux.

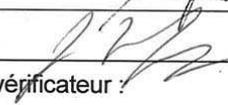
6. VÉRIFICATION

Rédigé par : Stéphane De Garie



Date : Le 31 août 2009

Vérifié par :



Date : 09-09-03

Commentaires du vérificateur :

Toutes les photographies incluses à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo numérique *Nikon Coolpix 4300*. La disquette d'enregistrement des photos est demeurée en ma possession jusqu'à mon retour au bureau où j'ai transféré les photos vers mon ordinateur, lequel est protégé par un mot de passe distinct.

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée de quelque manière, à l'exception des photos DSCN9416 à 9418 réunies pour la panoramique de la photo 1, à l'aide du logiciel *Arc Soft Panorama maker 3.0*.

Toutes les photos prises lors de cette inspection sont jointes en annexe.

Toutes les coordonnées spatiales incluses à ce rapport ont été prises par moi à l'aide d'un système de localisation GPS *Garmin 76 CSx*, dont la précision est d'environ (5) cinq mètres. Toutes les coordonnées spatiales sont exprimées en Degrés, minutes, secondes (DD MM SS.s).